

A.R. PREFECTURE

016-211601687-20100402-201022D-DE  
Regu le 06/04/2010

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 13

L'an deux mil dix

Le 31 mars à 17 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2010

**PRESENTS** : MM. SAVIN – BARRAL –BOISSIER

DESCOMBES – BOIVENT- FOURNIER - JAVELEAU –

MERCIER - MOUNIER – TEILLET.

**ABSENTS** : MM. ALLEGRE – CALVET – COUTEAU –

FAURE – REMAUD – SUTRE.

**POUVOIRS** : E. ALLEGRE a donné pouvoir à D.

JAVELAUD

S. CALVET a donné pouvoir B. TEILLET

I. COUTEAU a donné pouvoir à E. SAVIN

G. SUTRE a donné pouvoir à S. BOIVENT

M. Sébastien BOIVENT a été nommé secrétaire.

**201022d**

**OBJET : INDEMNITE DE FONCTION 4<sup>ème</sup> ADJOINT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à des problèmes d'ordre personnel, la 4<sup>ème</sup> adjointe Madame Danielle FAURE, souhaite renoncer à son indemnité de fonction jusqu'au 31 décembre 2010 et qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, cette dernière reviendra à son taux de départ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la suspension de l'indemnité de fonction de Madame Danielle FAURE et son rétablissement à compter du 31 décembre 2010.

Fait à Jauldes, le 2 avril 2010

Le Maire

Eric SAVIN

